

DÉNOMINATION DES PRODUITS	UNITÉS sur lesquelles portent les droits	TAUX du droit
---------------------------	---	---------------------

Produits et déchets divers.

Gélatine.....	Les 100 kil.....	25 ^f »
Racines de gingembre.....	id.	25 »
Houblon.....	Exempt de droit.	
Liège en planches.....	Les 100 kil.....	50 »
Bouchons de liège.....	Le 1,000.....	3 »
Sable pour la métallurgie.....	Exempt de droit.	
Tourteaux de graines oléagineuses.....	Prix de facture..	25 0/0
Charbon de bois.....	Exempt de droit.	
Levure de bière.....	id.	

Pierres, terres et combustibles minéraux.

Ardoises pour toiture.....	Prix de facture.	12 1/2 0/0
Bitume, solide ou fluide.....	id.	12 1/2 0/0
Blanc d'Espagne ou craie.....	Les 100 kil....	5 »
Briques ordinaires.....	Le 1,000	10 »
Briques réfractaires.....	id.	15 »
Carreaux pour dallage.....	id.	10 »
Charbon de terre.....	Exempt de droit.	
Chaux pour l'industrie.....	id.	
Chaux pour la construction.....	Les 1,000 kil...	10 »
Ciment.....	Le baril de 100 k.	3 »
Coke.....	Exempt de droit.	
Goudron.....	Les 100 kil.....	10 »
Huile de schiste.....	Les 30 kil.....	1 70
Marbre brut ou taillé.....	Prix de facture..	12 1/2 0/0
Meules à aiguiser.....	Les 100 kil....	80 »
Moellons à bâtir.....	Exempts de droit.	
Pierres à bâtir taillées.....	id.	
Pierres à aiguiser.....	Prix de facture.	25 0/0
Pierre ponce.....	id.	25 0/0
Pierres à lithographier.....	Exemp ^{tes} de droit	
Plaques id.....	id.	
Porcelaine et faïence.....	Prix de facture..	25 0/0
Poteries diverses.....	id.	25 0/0
Tuiles.....	Le 1,000.....	10 »
Tourbe.....	Exempt de droit	

Produits chimiques.

Produits chimiques destinés aux arts ou à l'industrie.....	Prix de facture..	25 0/0
Soude.....	Les 100 kil.....	5 »
Soufre.....	id.	50 »
Teintures préparées et tanins.....	Prix de facture..	25 0/0
Tripoli.....	Les 100 kil.....	12 50
Allumettes en cire et en bois.....	La grosse ^{de} de paquets de 12 l ^{tes}	72 »